

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 169-25 C

**Objet : RS - Avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson**

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Bruno Stellian
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 169-25 C

objet **RS - Avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que dans le cadre de l'appel à projets national Territoire zéro non-recours, l'agglomération a été retenue comme territoire d'expérimentation pour une durée de trois ans et a conclu une convention pluriannuelle avec l'Etat en décembre 2023.

Par délibération du 30 mai 2024, l'association La Sasson a été sélectionnée par Grand Chambéry pour être l'opérateur de l'expérimentation dans les trois quartiers (Poterie-Forgerie-l'Epine à Cognin, Biollay et les Hauts-de-Chambéry). Dans ce cadre, il a été acté l'attribution d'une subvention à l'association pour permettre le déploiement opérationnel durant la durée de l'expérimentation, soit de juin 2024 à décembre 2026. Une convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs a été signée en ce sens.

Un avenant n° 1 à la convention initiale a été adopté par le Conseil communautaire le 22 mai 2025 afin de renforcer l'équipe de terrain, avec un travailleur social supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 permettant de disposer d'une équipe suffisamment structurée pour assurer le déploiement dans les Hauts-de-Chambéry, tout en maintenant une offre suffisante dans les deux premiers secteurs de l'expérimentation (Biollay et Cognin).

Jusqu'à présent, l'équipe ne disposait d'aucun moyen autre que les transports en commun pour se déplacer dans les quartiers du Biollay et de Cognin, tous deux contigus. Avec le lancement de TZNR dans les Hauts-de-Chambéry, les équipes sont amenées à se déplacer parfois plusieurs fois par jour dans les 3 quartiers de l'expérimentation. Il est donc proposé de mobiliser un véhicule de La Sasson pour faciliter les interventions des équipes de terrain (avenant n° 2).

	Convention initiale	Avenant 1	Avenant 2 - mise à disposition d'un véhicule Sasson
<b>Période</b>	De juin 2024 à décembre 2026	De juillet 2025 à décembre 2026	De juillet 2025 à décembre 2026
<b>Equipe opérationnelle</b>	2 travailleurs sociaux	2 travailleurs sociaux (Sasson)	2 travailleurs sociaux (Sasson)
	OPTION : 1 médiateur pour 2026 (Sasson)	1 travailleur social supplémentaire à compter de juillet 2025 jusqu'à juin 2026	1 travailleur social supplémentaire depuis juillet 2025 jusqu'à juin 2026
		OPTION : 1 travailleur social de juillet 2026 à décembre 2026	OPTION : 1 travailleur social de juillet 2026 à décembre 2026
<b>Véhicule Sasson</b>	/	/	Mise à disposition d'un véhicule léger par La Sasson à compter de juillet 2025 (véhicule, assurance, maintenance, carburant)
<b>Subvention de Grand Chambéry à La Sasson</b>	2024 : 63 482 € 2025 : 112 584 € 2026 : 118 751 € sans OPTION et 181 997 € avec OPTION	2025 : 138 236 € 2026 : 138 236 € sans OPTION et 169 086 € avec OPTION	2025 : 142 285,50 € (dont 4 049,50 € pour 6 mois pour le véhicule) 2026 : 146 335 € sans OPTION et 177 185 € avec OPTION (dont 8 099 € sur 12 mois pour le véhicule)

Le montant de la subvention versée à La Sasson après avenant n° 2 s'élève à :

- 142 285,50 € de janvier à décembre 2025,
- 146 335 € de janvier à décembre 2026 sans option et 177 185 € avec option.

La modification de la subvention apportée à La Sasson dans le cadre de la présente délibération n'affecte pas le budget pluriannuel du projet, estimé initialement à 560 000 €, dont 445 000 € apportés par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets TZNR, compte tenu du démarrage différé du projet conjugué à une internalisation de la plupart des formations, qu'elles aient été réalisées par les services de Grand Chambéry ou par les organismes de service public partenaires du dispositif.

Le montant des subventions annuelles précitées pourra être révisé à la baisse en fonction des justificatifs financiers présentés par La Sasson à l'issue de l'année civile et des éventuels cofinancements mobilisés par Grand Chambéry.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la convention pluriannuelle 2023-2026 conclue dans le cadre de l'expérimentation « Territoire zéro non-recours » signée le 22 décembre 2023,

**Vu** la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson signée le 9 juillet 2024,

**Vu** la délibération n° 103-25 C du Conseil communautaire du 22 mai 2025 relative à l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation Territoire zéro non-recours,

**Vu** l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 4 septembre 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson,

**Article 2 : de préciser** que la subvention sera versée selon les modalités de versement suivantes :

- pour l'année 2025 (janvier-décembre) : versement de 50 % du montant de la subvention à la signature de l'avenant et 50 % à la communication du bilan de l'année 2 comprenant les indicateurs de réalisation et les fiches de poste,
- pour l'année 2026 (janvier-décembre) : versement de 50 % du montant de la subvention avant le 31 janvier 2026 et 50 % à la communication du bilan de l'année 3 comprenant a minima les indicateurs de réalisation,

**Article 3 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir et en particulier l'avenant n° 2, et à solliciter des financements d'équilibre auprès des partenaires.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **169-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson
Classification Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34257H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34257H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025